

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COUBISOU DU 31 mars 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		Date de la convocation	25/023/2022
afférents au Conseil Municipal	11	Date d'affichage convocation	25/03/2022
en exercice	11		
présents	11	qui a donné pouvoir	0
Absents	0		

L'an deux mille vingt deux et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Bernadette Bélières-Azémar**.

Présents : Bernadette BÉLIÈRES-AZÉMAR, Maire

Patricia NOËL, Camille FONTANIÉ, Gabriel PALAZY, Adjoints.

Julien BERTUOL, Denis BOULDOIRES, Gilles CHARRE, Michel CHÂTENET, Corinne CORDELIER, Frédéric MAUREL, Roger PÈGUES, Conseillers Municipaux.

Pouvoir :

Absents excusés :

Patricia NOËL a été nommée secrétaire.

ORDRE DE JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Vote des taux d'imposition,
- Vote des subventions de fonctionnement 2022,
- Création d'un budget annexe lotissement,
- Vote d'une aide sociale exceptionnelle,
- Questions diverses.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, accepte d'ajouter à l'ordre du jour ,
apres le vote des subvention de fonctionnement**

- Subvention exceptionnelle au profit de l'assocaitaion sécateurs et bonne humeur

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu de la séance du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Noël, qui accepte, est désignée comme secrétaire de séance

01- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération spécifique au vote des taux d'imposition de 2022.

Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation. Il convient donc de ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 :

	2022
Taxe Foncière (bâti)	36,00
Taxe Foncière (non bâti)	63,93

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois, et an susdits.

02- VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

Le Maire propose l'attribution d'une subvention communale aux associations suivantes :

Cpte 6574	N°	DENOMINATION	MONTANT
	1	ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	100,00 €
	2	ASSOCIATION DE CHASSE du MONASTÈRE	100,00 €
	3	ASSOCIATION DE CHASSE DE COUBISOU	100,00 €
	4	COMITE DES FÊTES DE COUBISOU	200,00 €
	5	COMITE DES FÊTES du CAUSSE et du MONASTÈRE	116,00 €
	6	GÉNÉRATION MOUVEMENT-Club des Aînés Ruraux (100 €+500 € colis fin année)	600,00 €
	7	ASSOCIATION DES AMIS DE NADAILLAC	100,00 €
	8	FNACA	100,00 €
	9	ADMR (2.72€ X 509 habitants pour 2022)	1 384.48 €
	10	AMICALE DES POMPIERS D'ESTAING	701.31
	11	CROIX ROUGE	100,00 €
	12	PRÉVENTION ROUTIÈRE	100,00 €
	13	ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES	80,00 €
	14	CCAS MONTÉZIC/PLATEFORME DE RÉPIT DE VALADOU (1 pers en 2022. X 500 €)	500.00 €
	15	RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
		TOTAL	4 381,79€

Ainsi fait et délibéré à COUBISOU les, jour mois, et an susdits.

03 : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Association sécateurs et bonne humeur

Mr Gabriel PALAZY et Mr Michel CHÂTENET, membres de l'association, sortent de la salle pour le débat et le vote de cette subvention.

Madame le Maire expose que le travail effectué par un groupe de bénévoles a permis l'ouverture et la mise en place de circuits de randonnées sur la commune.

Pour assurer la gestion de l'entretien autour de ces chemins, une association a été créée au cours de l'année 2021. Afin d'améliorer et de sécuriser le passage des randonneurs, en plus de l'entretien ordinaire (fléchage panneaux, nettoyage,...), de gros travaux d'entretien vont être effectués cette année avec la réfection d'un mur de soutènement qui s'est éboulé dans une partie difficile d'accès.

Madame le Maire propose au membre du conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « sécateurs et bonne humeur » pour les aider à lancer l'association, couvrir les dépenses occasionnées et souligner cette initiative citoyenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à 6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à Coubisou les, jour mois, et an susdits.

04 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Madame le Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans un projet de lotissement au village du Causse.

Elle explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un budget annexe spécifique pour cette opération. Elle propose à l'assemblée de créer celui-ci et de le dénommer « Lotissement du Causse ».

Madame le Maire précise que le budget annexe appliquera l'instruction comptable M14, il sera sans autonomie financière avec un assujettissement obligatoire à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un budget annexe,
- De donner à ce budget le nom de « Lotissement du Causse »,
- Que la dénomination définitive concernant ce lotissement sera choisie ultérieurement,
- Autorise Mme le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires et à signer tout actes et pièces intervenant dans le cadre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Coubisou les, jour mois, et an susdits.

05 : VOTE D'UNE AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire présente la demande d'aide sociale au profit de [REDACTED].

[REDACTED] vit seule, elle est actuellement en attente du versement de la pension de reversion de son défunt mari.

Dans cette attente, ces faibles ressources sont insuffisantes et elle a accumulé trois mois de retard de loyer.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 400 € à [REDACTED]. Cette subvention sera directement versée sur son Compte Bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide exceptionnelle à [REDACTED] d'un montant de 400 €

Ainsi fait et délibéré à Coubisou les, jour mois, et an susdits.

QUESTIONS DIVERSES :

- Création du lotissement du Causse : nouveau point d'étape, présentation du dernier plan sur les lots et les réseaux. Des réunions avec les agriculteurs et les habitants du Causse vont être très rapidement fixées.
- Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus.
- Point sur l'organisation du 1^{er} tour des élections présidentielle : Tableau de présence des élus pour le dimanche 10 avril 2022 et nominations du président, secrétaire et assesseurs du bureau de vote ainsi que des suppléants.
- Demande d'accord pour l'accueil d'un stand pâtisserie, de l'APE de l'école, le jour des élections.

- Extinction de l'éclairage public la nuit : Madame le Maire rappelle que depuis plus de 3ans la commune s'est engagée dans la modernisation de son parc d'éclairage public.

Les luminaires les plus énergivores ont été remplacés par des luminaires LED permettant de diviser par plus de 4 la consommation.

Cette solution répond aux exigences concernant l'arrêté ministériel de 2019 sur les nuisances lumineuses et permet de respecter le « ULOR » à 0% concernant la faune et la flore avec un éclairage axé sur la voirie et non à 360°

Après renseignements pris auprès du SIEDA la solution de la LED permet déjà des économies d'énergies non négligeable. Cette économie est encore à diviser par 2 avec l'abaissement de la puissance lumineuse entre 23h et 5h durant la nuit.

La technologie LED supporte mal les extinctions nocturnes et remises en route. Ces extinctions nocturnes doubleraient le nombre de « mouvements » et entrainerait une remise en question de la garantie de ces appareils à 50 000h.

Après discussion, il ne semble pas envisageable aux membres du conseil d'éteindre certains villages et d'en laisser d'autres allumés. Aussi il est décidé de continuer cette modernisation pour les villages qui ne sont pas encore équipés avec la technologie LED.

- La communauté de communes Comtal Lot Truyère demande au conseil de réfléchir à la planification des routes à refaire pour les 5 prochaines années sur la commune. Les routes prioritaires mentionnées lors de la réunion sont :

- Dayrac
- Le Carbonié
- Portiès
- Luc / Pègues
- Route du Cambon (de la RD 586 au croisement de Pègues)
- Route de Sarrus (de la RD 22 jusqu'à Ponties)

On note aussi des travaux à prévoir :

- Enrochement du chemin de la Combe Basse
- Intérieur des hameaux
- Trou route du Bosc

- Invitation à une réunion avec Magali BESSAOU, candidate aux élections législatives, le lundi 11 avril 2022 à 18 h00 à la Mairie de Coubisou
- Rencontre avec Bernard Scheuer (Communauté de Communes) sur le zonage assainissement le mercredi 20 avril 2022 à 9h30 à la mairie de Coubisou.
- Point travaux sur le vitrail de l'église de Coubisou et présentation du devis de Madame Latieule Géraldine. Une nouvelle problématique a été soulignée par rapport à son encadrement en pierre qui est en très mauvais état.
- Presbytères Coubisou : faire faire un devis pour la réfection du crépis.
- Des habitants soulignent des problèmes avec l'antenne « Picou », il serait intéressant de faire un zonage où les problèmes de réseau surviennent.
- Le PETR demande des personnes ressources sur le territoire de la commune afin de sensibiliser ces personnes à « l'accueil de nouvelles populations ». Il est demandé à chaque élu de réfléchir afin de pouvoir désigner des personnes lors d'un prochain conseil du 14 avril 2022.

- Chemins ruraux : une demande a été reçue en mairie afin d'échanger un chemin rural avec un chemin privé. Comme il convient de faire une enquête publique pour cela, il est demandé aux membres du conseil de regarder si d'autres demandes existent afin de les regrouper dans une même démarche administrative.

- Suite à des problèmes de gestion de la source du village, les habitants des Mazes ont demandé un raccordement au syndicat de l'eau de la Viadène.
Une réunion du syndicat a lieu mardi prochain (5 avril), la question y sera posée.

- École : point sur le dernier conseil d'école. L'école souhaite maintenir une dotation budgétaire de 25 €/enfant et procéder à des renouvellements de manuels scolaires

- L'Institut occitan a lancé une opération « Pais » sur l'ensemble du département de l'Aveyron. Cette opération est réalisée sur le territoire des intercommunalités du département.
Actuellement cette opération a commencé sur le territoire de notre intercommunalité « Comtal Lot Truyère ».
Pour la commune de Coubisou, une réunion a eu lieu le 16 mars, ont participé à cette réunion plusieurs personnes qui sont sensibles à notre langue d'oc.
Une présentation du déroulement des différentes actions qui vont être réalisées ont été présentée.
Il a été proposé une liste de personnes qui seront contactées afin de voir s'ils souhaitent participer à cette action. On invite les élus à visiter le site internet de l'Institut occitan qui présente des actions similaires déjà réalisées sur d'autres intercommunalités.

La prochaine réunion du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif, du compte de Gestion et du budget aura lieu le jeudi 14 avril 2022.

La séance est levée à 23 heures 30.

